

**REUNION DU COMITE SYNDICAL
LE 18 JUIN 2015 A 18H30**

Date de convocation du Comité : 11 juin 2015

Le 18 juin 2015 à 18h30, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Marais de BOURGOIN-JALLIEU régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, 12 avenue du Parc à BOURGOIN-JALLIEU.

Etaient présents : Le Président Jean-René RABILLOUD, Roland SEIGLE, vice-président, Stéphane CECILLON, vice-président, Robert BALLEFIN, vice-président, Laurent CUISENIER, membre du bureau, Raymond CONTASSOT, membre du bureau, Georges PIROIRD, Catherine BURFIN, Sophie BAUDOUIN, Jean-Luc VARNET, YNNA René, Robert CHAPOT, RIVOIRE Gérard, COLAMARTINO Christian, MILLY Roger, THEBAULT Jean-Pierre

Etaient absents :

Commune de BOURGOIN JALLIEU

SPADONE Emmanuelle, DIAS Olivier, CARRON Michel

Commune de CHAMAGNIEU

CADO Jean-yves, BEAUGHON Gérard

Commune de CHARVIEU CHAVAGNEUX

OBRIER Marie-Andrée

Commune de COLOMBIER SAUGNIEU

PETITHOMME François, VISCOGLIOSI Georges

Commune de l'ISLE D'ABEAU

GRZYWACZ Pascal, ROBERT Joseph

Commune de SAINT CHEF

ALLAGNAT Henri-Denis

Commune de SAINT HILAIRE DE BRENS

ARCHER Cyril

Commune de SAINT MARCEL BEL ACCUEIL

BALLY Louis

Commune de SAINT QUENTIN FALLAVIER

HOURIEZ Henri

Commune de SAINT SAVIN

ROESCH Franck

Commune de SALAGNON

BOULIEU Véronique

Commune de SATOLAS ET BONCE
Commune de SERMERIEU
AUZIMOUR Hélène
Commune de SOLEYMIEU
CARRIOT Sylvain
Commune de TIGNIEU JAMEYZIEU
PAVIET SALOMON André, MOREL Philippe
Commune de TREPT
ROYBIN Serge
Commune de VAULX MILIEU
METTEM Yves
Commune de VENERIEU
ODET Bernard, ROJON Philippe
Commune de VILLEFONTAINE
GUETAT Christian, RABILLOUD Véronique
Commune de La VERPILLIERE
BOUVIER Serge, vice-président, LEGRAIN Ludovic

Ordre du Jour

- ↻ Approbation des délibérations du dernier Comité Syndical
- ↻ Reconduction de la ligne de trésorerie
- ↻ Désaffiliation de Grenoble-Alpes Métropole du CDG 38
- ↻ Election membre du bureau
- ↻ Ressources humaines
- ↻ Ester un avocat
- ↻ Voies vertes
- ↻ Projet de renaturation (Bourbre)
- ↻ Entreprise Verger à Salagnon
- ↻ Demande versement subvention
- ↻ Réseau de chaleur sur BJ: servitude, régularisation foncière
- ↻ Entrepôt et bureau (valorisation)
- ↻ Dossiers suivis par Mathieu REMACLE :
 - Evolution de la gestion de la végétation
 - Avancement des travaux effectués par Christophe et Lionel
 - Matériel
- ↻ Questions diverses

Monsieur le président ouvre la séance et informe les membres du comité syndical que le quorum n'a pas été atteint, de ce fait aucunes délibérations ne pourront être prises, mais les points importants seront quand même abordés. Il sera décidé d'un prochain comité syndical pour la semaine suivante.

APPROBATION COMPTE RENDU
DE LA REUNION DU 7 AVRIL 2015
Rapporteur Jean-René RABILLOUD

Monsieur Le Président récapitule les points qui ont été abordés lors de la réunion du 7 avril 2015 :

- ↗ Approbation des délibérations du dernier Comité Syndical
- ↗ Vote du compte administratif de l'exercice 2014 et approbation du compte de gestion
- ↗ Affectation des résultats de l'exercice 2014
- ↗ Vote du budget primitif de l'année 2015
- ↗ Document unique et Ressources humaines :
 - . Equipement de protection individuel
 - . Titularisation de Lionel ANDRIEUX
 - . Avenant au contrat d'Amandine ROUX pour changement Echelon
 - . Régime Indemnitare
 - . Congés
 - . Respect de l'organigramme
- ↗ Voies vertes
- ↗ Points divers :
 - . Sélection de l'entreprise THUILIER pour l'acquisition de la chaudière
 - . Réparations de la Kangoo et de la pelle
 - . Archives du syndicat
 - . Baux - convention
 - . Point sur l'avancement des travaux sur la Bourbre et le Bion
 - . Construction d'un nouvel entrepôt
 - . La non-reconduction de la labélisation P.E.F.C
 - . Commission Locale de l'Eau
- ↗ Points Technique :
 - . Travaux 2014-2015
 - . Plan de gestion de la végétation
 - . Gestion des peupliers
 - . Vente de bois
 - . Communication pédagogie
 - . Travaux divers
- ↗ Questions diverses

RECONDUCTION DE LA LIGNE DE TRESORERIE 2015-2016 – Rapporteur M. BALLEFIN Robert

Monsieur Le Président cède la parole à Mr Robert BALLEFIN, vice-président, qui informe que la ligne de trésorerie n° LTI 96-14-382-108 arrive à son terme le 06 juillet prochain. Cette trésorerie est une sécurité en cas de besoin ponctuel et de courte durée, les redevances syndicales n'étant perçues par le Syndicat des marais que courant novembre, la ligne de trésorerie permet de palier en cas de manque de trésorerie.

Proposition de renouveler cette dernière à hauteur de 20 000€ selon les conditions suivantes :

- ✦ Prélèvement des taux d'intérêt à chaque demande de tirage.
Les taux sont calculés sur la base de EONIA (au 28/05/2015 = -0.109%) + marge de 2.00%
- ✦ Durée : 1 an
- ✦ Frais de dossier : 200€

L'année prochaine, M. BALLEFIN précise qu'il reverra l'utilité de cette ligne de trésorerie.

DESAFFILIATION DE GRENOBLE-ALPES METROPOLE DU CDG 38 – Rapporteur M. RABILLOUD Jean-René

M. RABILLOUD donne lecture de la délibération. Le CDG38 est un établissement public administratif, dirigé par des élus des collectivités, au service de tous les employeurs territoriaux de l'Isère. Fondé sur un principe coopératif de solidarité et de mutualisation des moyens, il promeut une application uniforme du statut de la fonction publique territoriale, pour plus de 15 000 agents exerçant auprès de plus de 770 employeurs isérois et anime le dialogue social à l'échelle départementale.

Le CDG38 accompagne les élus, au quotidien, dans leurs responsabilités d'employeur dans les domaines suivants :

- conseil statutaire (sur l'application du statut de la fonction publique territoriale),
- organisation des trois CAP départementales, compétentes pour émettre des avis sur la carrière, les avancements, la promotion interne ...
- secrétariat du comité technique départemental,
- secrétariat du conseil de discipline,
- conseil en gestion des ressources humaines (organisation, temps de travail, recrutement, rémunération...),
- emploi (publication des offres, reclassement, mobilité, missions temporaires...),
- santé et sécurité au travail (équipes pluridisciplinaires comprenant médecins, infirmières, assistants, préventeurs, psychologues du travail et assistantes sociales),
- secrétariat des instances médicales (comité médical et commission de réforme),
- assurance statutaire du risque employeur,
- accompagnement social de l'emploi (protection sociale complémentaire avec la garantie de maintien de salaire et la complémentaire santé),
- ...

Les collectivités de moins de 350 agents sont affiliées obligatoirement au CDG38 ; les autres collectivités peuvent bénéficier de ces prestations si elles le souhaitent, dans le cadre d'une affiliation dite « volontaire ».

Par courrier du Président du CDG 38, le conseil est informé de la demande de désaffiliation de la Métropole, à effet du 1^{er} Janvier 2016.

En effet, les effectifs de l'établissement Grenoble Alpes Métropole ont progressivement augmenté ces dernières années, et représentent actuellement plus de 1 000 agents, avec les transferts de compétence et donc d'agents liés à sa transformation en Métropole, le 1er Janvier 2015.

La volonté de désaffiliation de la Métropole s'inscrit dans un contexte d'évolution de cette intercommunalité, en application de la Loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles.

La Métropole souhaite désormais se doter d'outils et de moyens pour mettre en place une politique de ressources humaines ambitieuse, pleine et cohérente, qui intègre toutes les dimensions liées à la vie professionnelle des agents : santé au travail, avancement, mobilités, prévention et discipline.

Pour le CDG38, cette désaffiliation appelle une mise en adéquation de ses ressources et de ses modalités d'intervention, principalement dans les domaines suivants : conseil statutaire et CAP d'une part, santé et sécurité au travail d'autre part.

La loi du 26 janvier 1984 précise dans son article 15 qu'il peut être fait opposition à cette demande, dans un délai de deux mois, par les deux tiers des collectivités et établissements déjà affiliés représentant au moins les trois quarts des fonctionnaires concernés ou par les trois quarts de ces collectivités et établissements représentant au moins les deux tiers des fonctionnaires concernés.

M. RABILLOUD exprime son point de vue en désapprouvant cette désaffiliation.

M. MILLY appelle cela de l'incohérence alors que l'on parle aujourd'hui de mutualisation des services.

M. CONTASSOT indique que c'est contre-productif et précise que lors de la dernière réunion de bureau, les membres du bureau se sont exprimés contre cette désaffiliation.

Tous les membres du comité sont d'accord sur le fait que le CDG 38 est important pour les communes et saluent leurs compétences.

MEMBRE DU BUREAU – Rapporteur M. RABILLOUD Jean-René

M. RABILLOUD propose que Mme RABILLOUD Véronique, commission des ressources humaines, soit élue membre du bureau. M. RABILLOUD félicite le travail réalisé par Véronique RABILLOUD. Les membres du comité sont tous d'accord pour que Mme RABILLOUD Véronique soit élue membre du bureau.

RESSOURCES HUMAINES – Rapporteur M. RABILLOUD Jean-René

M. RABILLOUD indique que suite à un accident, MME RABILLOUD ne peut être présente au comité de ce soir, de ce fait M. RABILLOUD présente brièvement les divers points des ressources humaines que Mme RABILLOUD devait aborder :

- Réflexion sur l'emploi d'un poste supplémentaire au pôle administratif pendant la période du 15 novembre au 15 mars, période des redevances syndicales.
- L'équipement de Protection Individuelle.
- Emploi d'un saisonnier sur le terrain.
- Le Syndicat des marais de Bourgoin-Jallieu sera fermé du 10 au 16 août 2015. M. RABILLOUD précise que les vices présidents et lui-même seront joignables lors de la fermeture du SIM et si besoin (intempéries...) prendront les décisions nécessaires.

ESTER EN JUSTICE UN AVOCAT – Rapporteur Mme ROUX Amandine

Le président donne la parole à A. ROUX concernant le litige du SIM de Bourgoin-Jallieu et la GAEC DES BUISSIERES (débordement du Bion). A ROUX précise que le conseil syndical doit émettre une délibération pour une autorisation d'ester en justice un avocat, M. Philippe GAILLARD avocat désigné d'office par notre assureur.

M. RABILLOUD rassure le comité syndical que le SIM de Bourgoin-Jallieu n'a jamais mis en cause le SMABB et n'a pas engagé de procédure contre le SMABB. A. ROUX précise que la partie adverse a mis en défaut le SIM et le SMABB.

M MILLY : pourquoi le SIM est assigné ?

A. ROUX explique que le SIM est propriétaire en partie du Bion sur sa confluence.

A. ROUX : une rencontre avec le service de l'Area a eu lieu pour confirmer l'inquiétude du SIM sur ce dossier. L'AREA est partie prenante et la coordination avec l'étude de renaturation est incontournable.

VOIES VERTES – Rapporteurs ROUX Amandine et M. CONTASSOT Raymond

M. RABILLOUD cède la parole à A. ROUX qui présente le contexte de l'étude :

- Projet porté par la CAPI, schéma directeur de l'eau, délibération en 2012
- 3.2 kms de l'avenue HENRI BARBUSSE de Bourgoin-Jallieu au pont ST GERMAIN à l'ISLE D'ABEAU
- La voie alterne en rive gauche et rive droite sur la propriété du SIM
- La voie verte a vocation à être utilitaire pour relier différents pôles (intermodaux, commerciaux...) en sécurité pour les utilisateurs.

M. CONTASSOT précise que le SIM a rencontré la CAPI et que celle-ci a pris en compte les demandes du SIM concernant les matériaux : pas d'utilisation de liants hydrocarbonés ni de chaux si utilisation de la chaux, la pose d'une bâche anti-migration (laitance) nécessaire.

A ROUX précise que des aménagements seront réalisés aux extrémités du linéaire, les travaux débuteront en fin d'année 2015 pour que la CAPI puisse percevoir les subventions du CDDRA IPA.

Visionnage des photos :

- Piste cyclable actuelle
- Coupe du profil en travers de l'aménagement prévue
- Scénarisation de la voie verte

M. CONTASSOT explique que la voie verte sera large d'environ 3 mètres de revêtement.

M. CONTASSOT précise qu'une coordination est nécessaire entre la voie verte et la renaturation de la Bourbre. La période d'abattage des peupliers correspondrait à la réhabilitation de la voie verte tous les 15-18 ans. Une convention financière sera nécessaire, le SIM demande des indemnités pour perte d'exploitation et surtout d'entretien (sécurité). Le SIM demande le maintien de l'accessibilité pour l'entretien mené par le SIM le long du linéaire. Il a bien été précisé que l'aménagement est submersible. M CONTASSOT a demandé qu'une personne du SIM soit présente à toutes les réunions ainsi que la présence d'un ingénieur environnemental dans l'équipe de travaux durant le chantier. La superposition de domaine SIM ET CAPI doit être étudié et le décret digues intégré. Le SIM n'acceptera aucun surcoût non compensé. L'entretien de la végétation : le SIM prendra des précautions lors de ses interventions (pelle, tracteur) mais ne devra pas être responsable des dégâts causés. Toute contrainte supplémentaire doit être compensée. Le Sim se réserve le droit de ne pas replanter sur ce linéaire et demander une compensation financière pour la perte de revenu. Les responsabilités des différentes parties seront bien précisées dans la convention. Les réductions des baux de pêche et de chasse seront compensées. La régulation des nuisibles ou espèces pouvant détruire le patrimoine du SIM s'avérant incontournable, la voie devra être fermée pour permettre les opérations. L'acceptation de ce point par les chasseurs devra être assurée au préalable de la construction de l'ouvrage, la CAPI devra se rapprocher de ces acteurs. Prise en charge par le gestionnaire de la voirie des déchets déposés le long de la voie, Le SIM a demandé de ne pas installer de poubelle, hormis aux extrémités. La convention sera annuelle et pourra faire l'objet d'avenants.

Tout manquement à la convention fera l'objet de recours.

M. BALLEFIN revient sur les peupliers en précisant qu'il n'y aura certainement aucune replantation, qu'une compensation financière est en étude et en matière de chasse le SIM ne s'en occupera pas, la CAPI s'en chargera. M. CONTASSOT informe que l'éclairage se fera avec des spots basse tension.

M. SEIGLE précise de bien prendre les garanties nécessaires pour protéger le SIM et dénonce un gaspillage financier.

A. ROUX : les peupliers sur la rive droite doivent être abattus cet hiver hormis 37 peupliers.

AUTORISATION DE REJET DE L'ENTREPRISE VERGER – Rapporteur ROUX Amandine

A.Roux rappelle le contexte. Sur la commune de Soleymieu, l'entreprise Verger souhaite construire une plateforme industrielle.

Malgré l'avis favorable de la DREAL et la description des mesures de protection, le conseil syndical s'était opposé à la demande d'autorisation de rejet dans le Catelan.

L'entreprise a relancé le SIM.

Le SIM souhaite ainsi que l'entreprise réalise les dispositions suivantes :

- Balayer et nettoyer de façon quotidienne la plateforme

- Création d'une noue végétalisée au nord de la plateforme, acceptant les rejets. Rejeter dans le Ru, loin de la zone Natura 2000
- Assurer le suivi qualitatif hebdomadaire des rejets
- Des mesures compensatoires : création d'un cheminement pédestre, pédagogique dans les marais de Sablonnières sur la propriété du SIM

DEMANDE DE VERSEMENT DE SUBVENTION – Rapporteur ROUX Amandine

A. ROUX informe le comité syndical que le SIM a transmis à l'agence de l'eau et à la région une demande de subvention pour les travaux réalisés sur l'enquête du plan de gestion de végétation.

RESEAU DE CHALEUR SUR BOURGOIN-JALLIEU – Rapporteur ROUX Amandine

A. ROUX précise que le SIM a été relancé par DALKIA, entreprise chargée de mettre en place le réseau de chaleur sur Bourgoin-Jallieu. Une convention de servitude sera établie et une régularisation foncière effectuée par la suite.

ENTREPOT – Rapporteurs ROUX Amandine et M. RABILLOUD Jean-René

A. Roux a transmis une demande auprès des services de France domaine afin d'estimer le patrimoine du SIM et s'est rapprochée de la CCIC pour un parcellaire situé sur Frontonas. M. RABILLOUD et les membres du bureau souhaiteraient que les locaux du SIM restent sur la commune de Bourgoin-Jallieu. Le SIM s'est rapproché de la SARA, et diverses propositions ont été faites.

POINTS TECHNIQUE - Rapporteur M. REMACLE Mathieu

Programme de Lionel : Débroussaillage (printemps/été) :

Lionel utilise le nouveau matériel de débroussaillage (Bercy) et le broyeur (Norémat) pour lutter contre la Renouée du Japon. Il entretient en priorité les francs bords de la Bourbre et du Catelan (sentier pédagogique) pour que les riverains puissent accéder au marais sans difficultés. Il est actuellement à son deuxième passage.

MR BALLEFIN : La Renouée du Japon devient de plus en plus fertile, prochainement Lionel va essayer de la couper à l'écolamier et voir le résultat.

L'utilisation de l'écolamier a été nécessaire pour entretenir les linéaires ré-ouvert l'an passé, celui de la Verne (La Verpillière) et du Catelan (St Marcel/IDA) mais aussi aux endroits où la ripisylve est trop dense (Catelan sur la Verpillière entre les plantations du SMABB et nos peupliers et le Pierre Louve sur l'IDA). Lionel fut aidé par Christophe et Antoine pour le ramassage des branches gênantes.

Entretien du Canal 79 sur Bourgoin (proche des gens du voyage).

Programme de Christophe et Antoine (Stagiaire) :

Suite à la demande de Mr ROESCH, délégué de la commune de St Savin, un chantier de restauration de berge de la rivière St SAVIN a été programmé. C'est à travers des techniques de génies végétales (fagotage et bouturage : voir site internet) que les agents ont pu éviter un élargissement trop important de la rivière sur cette zone.

Avec l'acquisition des nouvelles perches d'élagage pour les peupliers, la taille de formation peut être effectuée jusqu'à 6/7 mètres de hauteur. Christophe souhaiterait avoir un coéquipier qui l'aiderait pour ce programme en juillet (saisonnier).

Le SIM avait émis une délibération pour employer ponctuellement des saisonniers.

Concernant le projet pédagogique réalisé en partenariat avec le l'IME, ce projet permet de valoriser la parcelle de St Marcel. Pour information les abeilles de 3 ruches ont été retrouvées mortes (pesticides ?).

Visualisation de diverses photos :

- L'écolamier
- Restauration de berges sur le St Savin
- carte

Enlèvement et débitage d'arbres sur la vielle Bourbre (Frontonas), effectués avec l'aide de Lionel.

Certaines Haies Bocagères sont inaccessibles avec le tracteur, il est prévu d'acheter un taille haie.

Travail de Mathieu

Programme 2015/2016 : Envoie des demandes de travaux aux délégués. Prévoit une relance début Juillet par mail. Rencontre de plusieurs délégués sur le terrain, dont Mr HOURIEZ de la commune de St Quentin Fallavier, prochainement Mme BURFIN et M ROESCH.

M. SEIGLE précise l'importance de relancer les délégués sur les demandes de travaux.

Par rapport à la demande de travaux, Mathieu précise que Lionel essaye de faire 100 % des canaux sur 2 ans.

Rencontre de Mr GARD de COFORET pour état des lieux et suivi des ventes de peupliers.

Intervention auprès de scolaire sur Salagnon,

Point divers

Pelle mécanique : gainage du câblage électrique + pose du logo du SIM

M. RABILLOUD : le SIM a acquis une nouvelle voiture CLIO SOCIETE de 2013, 37 000 kms, pour 6 980.00€ ttc + pose du logo, la vente de la Kangoo BKJ 38 est en cours.

M. BALLEFIN précise que cette voiture dans le futur sera pour Séverine et Amandine.

M. RABILLOUD : L'acquisition d'une prochaine voiture est à prévoir.

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. le Président déclare la séance close.

Délibéré en Séance, les jours, mois sans susdits.

La séance est levée à 21H00.

Jean-René RABILLOUD,

Président

